

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE L'ED 354

LUNDI 20 AVRIL 2020 (VISIOCONFÉRENCE)

Présent.e.s à distance : Natacha Mauric, Catherine Para, Anne Page, Claudio Milanesi, Jade Nguyen, Jean-Michel Durafour, Florence Bancaud, Catherine Mazauric, Perle Abbrugiati, Alexis Nuselovici Marie-Odile Hédon, Jean Arnaud, Emilie Boyer, Emilie Mitran, Martin Ringot, Sophie Vallas

Invité.e.s permanents : Lila Neutre et Jean-Paul Fourmentraux

Excusée : Laura Bordes

### INFORMATIONS

Deux réunions du conseil du Collège Doctoral se sont tenues depuis le début de la crise sanitaire (le 30 mars et le 14 avril).

#### —Compte-rendus des conseils de l'ED :

En attendant qu'un espace protégé soit aménagé sur le site de l'ED, le relevé de conclusions sera envoyé à tous les membres du Conseil de l'ED ainsi qu'à tous les EC de l'ED. Après discussion avec Natacha Mauric, il est également décidé que tous les envois à destination des EC et/ou des doctorant.e.s incluent systématiquement les questionnaires des UR.

#### —Classement des candidatures à un contrat doctoral Inter-ED :

Le dossier que le Conseil de l'ED avait classé en rang 1 sur 2 a été retenu pour la phase des auditions (il était également classé au rang 1 par l'ED associée, l'ED 355). La date des auditions est encore incertaine à cause des contraintes liées au confinement, mais les 14 candidat.e.s qui seront auditionné.e.s seront contacté.e.s avant la fin du mois d'avril avec les informations nécessaires pour se préparer (date de remise du dossier final, date de l'audition, modalités...).

#### —Classement des candidatures à un contrat doctoral Handicap :

L'ED 354 avait également classé et fait suivre deux dossiers. Le Ministère finance deux CD, AMU deux également (selon les modalités de ce partenariat) ; il se peut même qu'AMU en finance un 3<sup>e</sup>. Le candidat classé en rang 1 par l'ED 354 a été retenu 1<sup>er</sup> ex-aequo (avec deux autres dossiers classés) par le Collège doctoral ; le second candidat de l'ED 354 a été classé 4<sup>e</sup> par le collège doctoral. L'ED 354 pourrait donc recevoir deux contrats Handicap cette année, mais ce classement doit être confirmé par la Commission Recherche (qui peut encore le modifier en fonction de sa propre expertise) puis validé : les candidats ne peuvent donc pas être prévenus officiellement avant cette étape. Modification du calendrier initial : le dossier final sera à envoyer au Ministère par les candidat.e.s retenu.e.s pour le 26 mai (réponse en juin probablement).

#### —Report de la JE des doctorants :

Prévue le 8 avril 2020, la JE organisée par *Les Chantiers de la création* a été annulée en raison du confinement. Son report est à l'étude, sans doute pour cet automne.

#### —Communication de l'ED 354 lors de la crise sanitaire :

L'ED envoie régulièrement des messages aux doctorant.e.s, afin de garder le lien avec eux et de leur envoyer les informations dont elle dispose. Nous avons recensé les doctorant.e.s en difficultés et répondons à toutes et tous pour leur envoyer toutes les informations dont nous disposons ou que nous obtenons auprès des services en charge de ces questions. Les UR sont également très mobilisées. Les doctorant.e.s semblent avoir besoin d'un contact régulier, et sont un certain nombre à écrire pour poser des questions diverses sur la situation telles que la réouverture de la MDR ou de la BU, la tenue des Comités de Suivi Individuels, du concours pour les contrats doctoraux, des soutenances (id)... Les directeur.rices d'unités ainsi que chaque collègue sont invité.e.s à s'assurer que leurs doctorant.e.s vont aussi bien que possible, et à les soutenir dans leur travail.

#### — Possible prolongation des contrats doctoraux à cause de la crise :

La Région a déjà accepté de financer le prolongement des contrats doctoraux sortants de deux mois, mais on ne connaît pas encore les modalités de cette décision : tou.te.s les doctorant.e.s seront-ils.elles concerné.e.s, ou bien seulement celles et ceux qui en feront la demande et justifieront l'impact de la crise sur l'avancée de leur thèse ? Les établissements pourraient faire de même (discussion en cours).

Certains doctorant.e.s ont demandé s'ils.elles pouvaient bénéficier du chômage partiel ou de l'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), mesure mise en place pendant la crise sanitaire, en espérant pouvoir ainsi prolonger leur contrat (il s'agit notamment de parent isolé qui doivent garder un enfant en bas âge et ne peuvent ainsi pas travailler). Après consultation des services compétents, ils.elles peuvent effectivement faire cette démarche, qui reconnaît officiellement l'impossibilité pour eux d'avancer leur travail (ce qu'ils pourront par exemple mettre en avant en cas de demande dérogation pour une année supplémentaire) mais il n'y a pas de possibilité légale de prolonger le contrat doctoral du nombre de mois pendant lesquels ils ne pourront pas travailler.

#### —Dématérialisation des (ré)inscriptions à la rentrée 2020 :

Le dossier a beaucoup avancé et sera prêt pour la rentrée : les doctorant.e.s rempliront tout en ligne sur ADUM, les directeur.rices de thèse signeront en ligne, l'ED également (après avis du Conseil pour les années concernées), l'UFR. Cela obligera les EC à fréquenter davantage ADUM et l'ED rappelle à ce propos que chaque EC encadrant.e a un compte ADUM qui doit être activé avec l'adresse AMU. Une fois sur son compte, on a accès à la liste de ses doctorant.e.s et, bien entendu, à leur dossier, ainsi qu'à la liste des CSI assurés. Il faut également remplir son profil.

#### —Dématérialisation de la procédure de dépôt d'une soutenance de thèse en cours :

Là aussi, le dossier a beaucoup avancé et sera rapidement finalisé. La demande de soutenance se fera également de manière dématérialisée sur ADUM : le doctorant remplira un formulaire, puis le directeur.rice portera les éléments qui relèvent de sa compétence, signera, ainsi que la directrice de l'ED pour valider la demande et la composition du jury. Le dossier sera ensuite consulté et validé par la DRV. La procédure devrait ainsi faire gagner beaucoup de temps puisqu'elle supprimera les échanges de parapheurs entre Aix et Marseille.

*Discussion : il faudra veiller à ce que les gestionnaires de Scolarité et des UR aient accès à ces procédures dématérialisées. Catherine Para suit le dossier.*

—Harmonisation de la présentation matérielle de la thèse :

Le collège doctoral a mis au point :

—une couverture unique pour tous les doctorant.e.s (mais plusieurs modèles intégrant le cas des cotutelles, par exemple, avec double logo)

—un formulaire « affidavit » dans deux langues (déclaration sur l'absence de plagiat), à signer par les doctorant.e.s

—une 4<sup>e</sup> de couverture comprenant un résumé de la thèse dans deux (français et anglais) ou trois langues (en cas de cotutelle avec un pays utilisant une autre langue) .

Le respect de ces pièces devra être vérifié par l'ED au moment du dépôt de soutenance, et pourra empêcher la validation de la demande : importance de sensibiliser les collègues et les doctorant.e.s, donc. Dès que les formulaires seront prêts, ils seront mis en ligne sur le site de l'ED, rubrique « soutenance » et l'information sera diffusée à tout le monde.

Le Collège incite également les doctorant.e.s qui ont obtenu un CD AMU à inclure AMU et le Collège doctoral/ ED dans leur page de remerciement. De même, lorsqu'un article est publié pendant la thèse, la mention suivante pourrait apparaître à la fin de l'article :

Ce travail a reçu le soutien financier d'un Contrat Doctoral octroyé à XX (nom) par Aix-Marseille Université.

This work was funded by a Doctoral fellowship obtained by XX (nom) from Aix-Marseille University.

*Demande du LESA: la couverture de la these pourrait-elle être personnalisée si elle comporte toutes les mentions obligatoires (par exemple, avec une image) ? La question sera posée au Collège doctoral.*

—Nouvelle offre de formation de l'ED 354 (rentrée 2020)

Rappel : les ED sont invitées à construire un « Programme doctoral » (PhD Program) afin de structurer leur offre de formation en modules cohérents et progressifs, sur les trois premières années de la thèse : il nous faudra trouver une unité à notre offre de formation, lisible et en lien avec la nature des disciplines de thèse de l'ED.

Point rapide sur les propositions reçues et prolongation : suite au message les invitant à faire remonter toute suggestion, plusieurs collègues ont envoyé des propositions, plus ou moins détaillées. Des doctorant.e.s également l'ont fait, notamment les germanistes et les anglicistes.

L'ED fera une synthèse et des propositions et organisera une séance du Conseil dédiée à ce point précis en juin.

## **POINTS DE L'ODJ**

### **1. SOUTENANCES DE THÈSES**

Une procédure spéciale, permise par un décret, a été mise en place pendant la période de confinement afin de permettre de tenir les soutenances prévues et qui doivent absolument se tenir pendant cette période : toute la soutenance peut se tenir à distance et les obligations traditionnelles (présence du/de la président.e du jury dans la même pièce que le/la candidat.e, etc...) ont été levées. Cette procédure doit néanmoins n'être retenue qu'en cas d'absolue nécessité de faire soutenir la thèse : si un report de la date est possible, il doit être privilégié. Une note de cadrage a été rédigée, qui expose clairement la procédure. Il faut notamment, en amont, demander l'autorisation du VP Recherche, informer l'ED et la Scolarité avant de déposer le dossier.

Il est très difficile de savoir jusqu'à quand ces règles temporaires pourront être appliquées puisqu'on ne sait rien encore sur les conditions d'un éventuel retour des doctorant.e.s et des EC sur les sites universitaires. Toute soutenance prévue en juin et juillet (il y en a quelques-unes dans l'ED) doit être lancée dans les temps habituels (9 semaines avant) auprès de Mme Pottiez ou Fine, et une salle équipée pour visioconférence réservée au moins pour le/la candidat.e et les membres internes à l'établissement ; si, à cette date, le confinement est à nouveau d'actualité, si pour des raisons X ou Y il est impossible d'organiser la soutenance sur site, alors elle se déroulera à distance, selon les principes énoncés dans la note de cadrage actuellement en vigueur.

La note de cadrage sera envoyée aux EC qui doivent organiser une soutenance avant les vacances d'été, pour information. Les UR pourraient peut-être recenser les thèses à venir, afin de voir si les informations de l'ED sont bien complètes : Stevellia Moussavou Nyama (6 juillet) et Andrea Dexheimer (cotutelle Tübingen) au CIELAM, Antonia Blau (cotutelle de thèse franco-allemande, le 24 juin prochain mais à Hildensheim) et Quentin Destieu (CNE) le 6 juillet.

*Discussion sur la soutenance entièrement à distance, avec possibilité d'inviter 40 personnes à la suivre : certains membres du conseil s'alarment de la possibilité que le public puisse enregistrer la soutenance, ou même la diffuser en direct sur internet, par exemple. La chose a-t-elle été débattue ? La question sera posée au Collège doctoral.*

## 2. PRIX DE THÈSE

Plusieurs messages concernant des concours pour l'obtention d'un prix de thèse ont été envoyés. Rappel :

—Prix de thèse MMSH (dossier à envoyer à la MMSH, date limite 01/05/2020 : pas de passage en ED)

—Prix de thèse « Valois jeunes chercheurs » (Ministère de la culture : dossier à envoyer avant le 04/06/2020 : pas de passage en ED)

—Prix de thèse AMU 2019 : l'ED doit étudier les dossiers, les classer et ne peut faire remonter qu'un nombre limité de dossiers correspondant à 10% des thèses soutenues pendant l'année 2019, soit relativement peu de soutenances pour l'ED 354 en 2019 (24) car plusieurs ont dû

être décalées en janvier. On ne pourra faire remonter que les 2 dossiers qui nous semblent le plus susceptibles de recueillir l'adhésion de la CR, pour le 12 juin au plus tard.

Il nous faudra tenir un conseil afin d'étudier les dossiers parvenus (date limite : 01/05/2020) et en débattre sur la base des rapports établis sur chacun (procédure habituelle) et les classer.

### 3. COMITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL (CSI)

Les doctorant.e.s devront verser sur ADUM leur rapport de CSI pour se réinscrire, et comme un CSI peut se faire à distance, en visioconférence, le Collège doctoral maintient cette étape. Les doctorant.e.s semblent d'ailleurs en demande dans l'ensemble : ce rendez-vous est attendu et apprécié, et dans les circonstances actuelles, il l'est peut-être encore davantage—il y a une vraie attente de leur part

La formule habituelle de l'ED (passages de tous les CSI ou presque sur deux jours, fin juin) ne pourra pas être maintenue : on ne sait encore rien des conditions dans lesquelles on pourra retourner à la MDR, mais il apparaît d'ores et déjà évident qu'on ne pourra pas s'y rassembler en grand nombre et partager des bureaux exigus. Il faudra donc les organiser à distance.

*Discussion : les 4 représentant.e.s doctorant.e.s sont unanimes pour soulever la difficultés pour de nombreux doctorant.e.s de pouvoir passer leur CSI en juin (difficultés personnelles liées à la crise, problème de connexion internet, pas de caméra ou de micro...) et sont favorables à décaler les CSI à la rentrée, moment plus calme et plus favorable. Les EC font néanmoins remarquer que la rentrée 2020 sera sans doute très lourde et peu propice pour beaucoup d'EC et de doctorants en poste (reprise des cours, décalage de nombreux événements récemment annulés...); de plus, l'ED souligne que l'absence du CSI bloque toutes les inscriptions, même les plus simples qui seront sans doute décalées, et que le passage de 160 doctorant.e.s environ puis le traitement d'autant de rapport prendra beaucoup de temps. Il est donc décidé d'ouvrir deux périodes (juin et septembre) et d'inciter le maximum de doctorant.e.s à passer leur CSI en juin en leur rappelant bien qu'il s'agit d'un accompagnement et non d'une évaluation.*

#### **Proposition de l'ED :**

—un tableau sera composé par l'ED, en lien avec les UR, pour récapituler la liste des doctorant.e.s concerné.e.s + binômes + informations indispensables

—chaque doctorant.e aura le choix entre juin ou septembre et devra l'indiquer à son binôme, mais tou.te.s devront envoyer leurs documents pour juin, afin de permettre des échanges avant l'été

—les binômes s'organisent pour fixer des créneaux ensemble, puis prévenir les doctorant.e.s

—un Vademecum sera envoyé pour expliquer clairement comment établir le rapportvet à qui le faire parvenir à l'issue du CSI

#### **Calendrier :**

22 juin au 3 juillet : passages des CSI

8 juillet : date limite pour envoi des rapports

1er au 11 septembre : passages des CSI

15 septembre : date limite pour envoi des rapports

#### 4. JOURNÉE DE SÉLECTION DES CONTRATS DOCTORAUX

Chaque ED a expliqué, lors du dernier conseil du Collège doctoral, la façon dont elle envisageait la chose, et pour résumer, il y a trois grands cas de figure :

—annulation du concours sur auditions et attributions des CD sur la base d'un dossier

—décalage du concours en septembre (possibilité pas avérée)

—maintien de la sélection sur auditions, en adaptant la procédure en fonction de la situation et du cadrage qu'AMU va donner sur les conditions de présence sur site après le 11 mai. On pourrait tenir la journée autour du 8 ou 9 juillet, ce qui donne un peu plus de temps pour la soutenance du M2 (par exemple : avant le 25 juin), le classement des dossiers dans les UR (par exemple : entre le 25 et le 30), la convocation des candidat.e.s retenu.e.s et la rédaction des rapports (par exemple, entre le 30 juin et le 8 juillet).

Si nous choisissons de maintenir le concours, deux possibilités :

1) nous pouvons nous réunir comme d'habitude (sans les extérieurs, sans doute), à une vingtaine donc, dans une grande salle qui nous permet de maintenir les règles de « distanciation sociale », et nous travaillons en présence des un.e.s et des autres. Il y a peu de chances que l'on soit autorisé.e.s à faire venir les candidat.e.s, et nous devons très certainement les entendre par visio. La formule aurait l'avantage de nous permettre de débattre et voter comme d'habitude.

2) nous ne pouvons pas nous réunir sur le site, et nous devons passer la journée à distance, en entendant les candidat.e.s également à distance. Les débats sont plus difficiles, et le vote anonyme est rendu très complexe, mais il y a peut-être des solutions qui seront expérimentées par les CDS.

*Discussion : un éventuel décalage en septembre pose plus de problèmes qu'il en résout (stress, détachement pour les titulaires d'un concours, début du contrat et missions d'enseignement...). Le choix de juillet est maintenu mais il n'y a aucune chance pour que l'on puisse se réunir sur site, et il faudra donc tout faire à distance, en visioconférence. Nous maintenons une invitation aux personnalités extérieures, pour rester fidèle à notre RI. L'ED va envoyer le calendrier à chaque UR.*

*Il est décidé qu'il faudra, cette année, tenir compte de la difficulté pour les étudiants de finir leur M2 et de préparer leur projet de thèse dans de bonnes conditions (accès aux BU impossible etc...).*

*Un débat s'engage sur les meilleures possibilités de visioconférences ; nous allons nous renseigner encore davantage afin de déterminer celle qui sera sûre, mais également pratique et conviviale pour une réunion de cette ampleur et au cours de laquelle la possibilité d'échanger et de débattre est si importante. La possibilité de voter à distance et de façon anonyme sera également étudiée (type « Balotilo »).*

#### QUESTIONS DIVERSES

—Un représentant doctorant soulève la question, pour les soutenances à venir, de la possibilité ou non de faire tirer des exemplaires papier de la thèse et de les envoyer aux membres des jurys qui en feront la demande.

*Il faut attendre de voir si la présidence évoquera, dans un prochain message, le service de la reproduction parmi les services qui devraient ouvrir après le 11 mai ; même en période de confinement, il semble possible d'envoyer des paquets par la poste depuis son domicile (si la boîte aux lettres est aux normes). Il reste à espérer que les choses deviennent plus simples dans les mois qui viennent, mais en tout état de cause, les membres du jury s'adapteront aux conditions en cours.*